



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1857

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du 20 mars 2017, le *Règlement numéro 1857 sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 29 mars 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA